



RÉPONSE À LA MOTION

Auteurs	Députés Alex Schwestermann (CSPO), Stéphane Ganzer (PLR), Marcel Bayard (PDCC) et Emmanuel Amoos (AdG/LA)
Objet	Incitation par le Canton à la mise sur pied d'une politique de promotion et de soutien dans les communes
Date	18.12.2015
Numéro	3.0232

Le texte de la motion demande au Conseil d'Etat de créer les bases permettant un soutien incitatif aux organisations de jeunesse en se basant sur la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (LEEJ).

Actuellement, le Canton du Valais collabore avec les communes afin de promouvoir une politique concernant les activités extra-scolaires de la jeunesse. En 2015, le Service cantonal de la jeunesse (SCJ) a notamment participé à la réalisation du projet « Développement des activités extra-scolaires du Valais Romand » avec le concours des communes d'Anniviers, Grône, Chippis, Vernayaz, Salvan, Trient et Finhaut. Il a également rencontré les communes de Vionnaz, Erschmatt, Vétroz, Annivers et Le Levron afin de mettre en place des projets durables dans le domaine des activités extra-scolaires.

De plus, le canton soutient également des projets portés par les jeunes. En 2015, 100 projets ont été appuyés par le SCJ. Lors du Bicentenaire 2015, le service a collaboré à 40 projets jeunes et plus de 200 jeunes ont participé.

En augmentant son soutien aux organismes promouvant la jeunesse selon la LEEJ, l'impact financier pour le Canton peut être évalué à environ 200'000 CHF d'augmentation et l'équivalent pour les communes.

Il ne nous paraît pas opportun de changer la pratique actuelle en soutenant des organisations, car le Canton souhaite continuer à soutenir directement la jeunesse valaisanne. Qui plus est, modifier l'article 11 de la Lje pourrait relever d'une forme d'ingérence dans l'autonomie communale.

Néanmoins, le Canton du Valais propose d'étudier la demande des motionnaires et d'évaluer précisément les incidences financières en transformant la motion en postulat.

Conséquences sur l'administration :	oui
Conséquences financières :	oui
Conséquences sur le personnel (EPT) :	non
Conséquences RPT :	non

Il est proposé la transformation de la motion en postulat.

Lieu, date Sion, le 5 octobre 2016